

IOTC CIRCULAR 2012–16 / CIRCULAIRE CTOI 2012–16

Dear Sir/Madam,

SUBJECT: LETTER OF ENDORSEMENT

Dear Sir/Madam

I would like to bring to your attention the draft project document that pertains to the project: Sustainable Management of Tuna Fisheries and Biodiversity Conservation in the Areas Beyond National Jurisdiction (ABNJ), a project funded by the Global Environmental Facility (GEF) and led by the Food and Agriculture Organization (FAO), scheduled to start in 2013 and extend its activities for a period of five years. You will be able to find the whole text of the project (in English) at the following link:

http://www.iotc.org/files/other/2013/2013-02-17_tunaPRODOC_26October_draft.doc

As you will remember, details of the project were presented by FAO for the consideration of the CPCs at the last IOTC Session in April 2012, as well as the last Session of the Scientific Committee in December 2012 and at the Third Joint Tuna RFMO Meeting (Kobe III) in July 2011. In all occasions, the project concept received support from attending CPC's. For the case of IOTC, I have discussed personally with several Members for the past two months the extent of the project. Last week, during the meeting of the Technical Committee on Allocation Criteria, I had an informal discussion with all the delegations present.

Now, to proceed with the formulation and implementation of the project, it is essential that the participating institutions indicate explicitly their agreement with the co-financing arrangements. These arrangements require that the participating institutions pledge to support the project, either financially or as in-kind contribution (i.e.: in the form of staff time, office space, etc).

As you can see in the linked document, the project activities are grouped into three main components:

1. Promotion of sustainable management (including Rights-Based Management) of tuna fisheries, in accordance with an ecosystem approach;
2. Strengthening and Harmonizing MCS to Address IUU; and
3. Reducing Ecosystem Impacts of Tuna Fishing.

Several potential partners, including the five tuna RFMO's have been identified and their contributions, either in direct funding or as in-kind contributions are listed in the front page of the draft project document. IOTC is listed as contributing 2.54 million USD in **in-kind contributions only**.

The IOTC Members will benefit directly from several activities, as follows:

Distribution / Destinataires

IOTC Members / Membres de la CTOI: Australia, Belize, China, Comoros, Eritrea, European Union, France (Territories), Guinea, India, Indonesia, Iran (Islamic Rep of), Japan, Kenya, Rep. of Korea, Madagascar, Malaysia, Maldives, Mauritius, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Sri Lanka, Sudan, United Rep. of Tanzania, Thailand, United Kingdom, Vanuatu, Yemen.

Cooperating non-Contracting Parties / Parties coopérantes non-contractantes: Senegal, South Africa.

Chairperson IOTC / Président de la CTOI

Copy to / Copie à: FAO Headquarters, FAO Representatives to CPCs

This message has been transmitted by email only / Ce message a été transmis par courriel uniquement

Component 1. Promotion of sustainable management (including Rights-Based Management) of tuna fisheries, in accordance with an ecosystem approach

All tuna Regional Fishery Management Organization-RFMOs, including IOTC, will receive support to accelerate the implementation of the precautionary approach, including development of management strategy evaluation and adoption of harvest control rules (1A). There will be also support for the development of the ecosystem approach through workshops to draft EAF plans (1B).

Finally, the third sub-component (1D) will seek to supplement existing funding to provide additional capacity building on decision making in the context of precautionary fishery management.

All these are directly in line with the process that the Commission has established in Resolution 12/01, and will reinforce the Scientific Committee (as it noted at the report of its last Session) and the Commission work on the full implementation of the precautionary approach and the ecosystem approach to fisheries.

The activities of the last sub-component, dealing on rights-based management, will provide opportunities for IOTC members to become more familiar with the experience on RBM in other oceans, although they would not directly involve IOTC members.

Component 2. Strengthening and Harmonizing MCS to Address IUU

The first two sub-components will facilitate the identification and implementation of best practices on Monitoring, Control and Surveillance in all RFMOs. This will be achieved through comparative studies of all the RFMOs and regional workshops for MCS practitioners in each of the oceans, including the Indian Ocean.

Other activities benefitting the IOTC CPCs include developing a template for legislation that would be compliant with the Port State Measures Resolution, and MCS training programmes, in particular reinforcing the ability of CPCs to comply with IOTC Resolutions and training for field officials in Port States Measures.

These activities are directly in support of the work of the Compliance Committee, as noted in Resolution 12/10 and the report of the last Session of the Compliance Committee.

Under this component there are also provisions for further development of the Consolidated List of Authorized Vessels (CLAV), a joint project of all t-RFMOs, led by the IOTC Secretariat, in line with the recommendations of the Kobe process and the Global Vessel Record.

Other activities, while not taking place in the Indian Ocean, will provide important lessons for implementation of measures, such as improvement in traceability brought about by subcomponent 2F

Component 3. Reducing ecosystems impacts of Tuna Fishing.

This set of activities will promote the implementation of an ecosystem approach by improving knowledge about the bycatch of the various fleets by promoting a global information system on bycatch and mitigation measures, and promoting the use of this information system for decision-making.

Identification of best practices on mitigation of bycatch will be also a focus and sea-trials will be conducted in the Indian Ocean aboard longline and purse-seine vessels, followed by dissemination of the results.

There will be also work to be conducted in other oceans such as the development and implementation of management plans for sharks, that, in any case, will provide lessons and experience that would be beneficial for all tuna RFMOs.

As you can see from the above description, the activities of the project are directly in line with activities that the Members had agreed to, or that have been indicated as desirable, so that no increases in the workload of the Secretariat are expected. Furthermore, no financial contribution will be required from the IOTC Members for the project, as the in-kind contribution has been calculated on the basis of identifying a percentage of the current activities of the Secretariat that coincide with the activities of the project.

Therefore, I am seeking the support of the Members to proceed with the letter of endorsement as attached in the Annex. The draft reflects the modifications suggested by some Members following last week's informal discussion. As the time for the start of the project is fast approaching, if we do not receive objections from the Members by March 5th 2013, we will proceed with the signing of the letter of endorsement by the Chairperson, on behalf of the IOTC Members.

Thank you very much for your kind attention to this issue,

Madame/Monsieur,

SUJET: LETTRE D'APPROBATION

Madame, Monsieur

Je voudrais porter à votre attention la proposition de document de projet concernant le projet «Gestion durable des pêcheries thonières et conservation de la biodiversité dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale. (ABNJ)», un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et piloté par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et dont le démarrage est prévu en 2013, pour une durée de 5 ans. Vous pourrez consulter le descriptif complet du projet (en Anglais) à cette adresse :

http://www.iotc.org/files/other/2013/2013-02-17_tunaPRODOC_26October_draft.doc

Comme vous vous en souviendrez, les détails du projet ont été présentés aux CPC par la FAO lors de la dernière session de la CTOI, en avril 2012 et, avant cela, lors de la Troisième réunion conjointe des ORGP thonières (Kobe III), en juillet 2011. En ces deux occasions, le concept de ce projet a reçu le soutien des CPC présentes. En ce qui concerne la CTOI, j'ai personnellement discuté avec plusieurs membres, au cours des deux derniers mois, de la portée de ce projet. La semaine dernière, pendant la réunion du Comité technique sur les critères d'allocation, j'ai eu à ce sujet des discussions informelles avec l'ensemble des délégations présentes.

Maintenant, pour passer à la formulation et à la mise en œuvre de ce projet, il est essentiel que les institutions participantes indiquent explicitement leur accord avec les dispositions de cofinancement. Ces dispositions demandent que les institutions participantes s'engagent à soutenir le projet, soit financièrement, soit en nature, c'est-à-dire sous la forme de temps de travail, de bureaux etc.

Comme vous pouvez le voir dans le document de projet référencé ci-dessus, les activités sont groupées en trois principales composantes :

1. Promotion d'une gestion durable des pêcheries thonières (y compris une gestion basée sur les droits), conformément à l'approche écosystémique;
2. Renforcement et harmonisation dans le domaine SCS pour lutter contre les activités INN; et
3. Réduction des impacts de la pêche thonière sur les écosystèmes.

Plusieurs partenaires potentiels, y compris les cinq ORGP thonières, ont été identifiés et leurs contributions, sous forme de financement direct ou en nature, sont indiquées sur la première page de la proposition de document de projet. La CTOI y est mentionnée comme contribuant à hauteur de 2,54 millions USD, **en nature uniquement**. Les membres de la CTOI bénéficieront directement de plusieurs activités de ce projet, dont :

Composante 1. Promotion d'une gestion durable des pêcheries thonières (y compris une gestion basée sur des droits), conformément à l'approche écosystémique

Toutes les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), y compris la CTOI, recevront un soutien pour accélérer la mise en œuvre de l'approche de précaution, y compris l'élaboration d'une évaluation des

stratégies de gestion et l'adoption de règles d'exploitation (1A). Il y aura également un appui à l'élaboration d'une approche écosystémique des pêcheries (AEP) par le biais d'ateliers de rédaction de plans AEP (1B). Enfin, la troisième sous-composante (1D) vise à compléter les financements existants afin de permettre de fournir des formations additionnelles en matière de prise de décision dans le cadre d'une gestion de précaution des pêcheries.

Tout cela est dans le droit fil du processus que la Commission a établi par le biais de la Résolution 12/01 et renforcera les travaux du Comité scientifique (comme relevé dans le rapport de sa dernière session) et de la Commission, visant à pleinement mettre en œuvre une approche de précaution et une approche écosystémique des pêcheries.

Les activités de la dernière sous-composante, concernant la gestion basée sur les droits (GBD), fourniront aux membres de la CTOI l'opportunité de se familiariser avec les expériences de GBD menées dans d'autres océans, sans toutefois directement impliquer les membres de la CTOI.

Composante 2. Renforcement et harmonisation dans le domaine SCS pour lutter contre les activités INN

Les deux premières sous-composantes faciliteront l'identification et la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de Suivi, contrôle et surveillance (SCS) dans toutes les ORGP. Cela sera réalisé par le biais d'études comparatives de toutes les ORGP et d'ateliers régionaux pour les acteurs SCS dans chaque océan, y compris l'océan Indien.

Les autres activités qui bénéficieront aux CPC de la CTOI incluent l'élaboration d'un modèle de législation qui respecterait la résolution sur les mesures du ressort de l'État du port et des programmes de formation SCS, en particulier de renforcement de la capacité des CPC à respecter les résolutions de la CTOI, ainsi que des formations pour les agents de terrain aux mesures du ressort de l'État du port.

Ces activités soutiennent directement les travaux du Comité d'application, comme indiqué dans la Résolution 12/10 et dans le rapport de la dernière réunion du Comité d'application.

Cette composante prévoit également des dispositions pour développer plus avant la Liste consolidée des navires autorisés (CLAV), un projet conjoint entre toutes les ORGP-t, piloté par le Secrétariat de la CTOI, selon les recommandations du Processus de Kobe et du Registre mondial des navires.

D'autres activités, même si elles n'ont pas lieu dans l'océan Indien, fourniront des leçons importantes pour l'application de ces mesures, comme l'amélioration de la traçabilité prévue par la sous-composante 2F.

Composante 3. Réduction des impacts de la pêche thonière sur les écosystèmes

Ces activités feront la promotion de la mise en œuvre d'une approche écosystémique en améliorant la connaissance des prises accessoires des diverses flottes par le biais d'un système d'information mondial sur les prises accessoires et sur les mesures d'atténuation et par le biais de la promotion de l'utilisation de ce système d'informations dans les prises de décision.

L'identification des bonnes pratiques en matière de réduction des captures accessoires sera également une priorité et des essais en mer seront conduits dans l'océan Indien à bord de palangriers et de senneurs, dont les résultats seront diffusés.

Il y aura également des travaux conduits dans d'autres océans, comme l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des requins qui, dans tous les cas, fourniront des leçons et des expériences qui bénéficieront à toutes les ORGP-t.

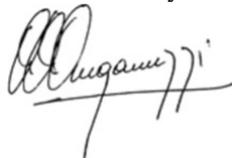
Comme vous pouvez le constater dans la description ci-dessus, les activités du projet sont directement en lien avec les activités que les membres avaient accepté, ou qui ont été indiquées comme souhaitables, de sorte qu'aucune augmentation de la charge de travail du Secrétariat n'est prévue. En outre, aucune contribution financière ne sera

demandée aux membres de la CTOI pour le projet, car la contribution en nature a été calculée sur la base de l'identification d'un pourcentage des activités actuelles du Secrétariat qui coïncident avec les activités du projet.

Par conséquent, je demande le soutien des membres concernant la lettre d'approbation jointe en annexe. Le projet reflète les modifications suggérées par certains membres suite à la discussion informelle de la semaine dernière. Comme la date de début du projet approche à grands pas, si nous ne recevons pas d'objections de la part des membres d'ici au 5 mars 2013, nous procéderons à la signature de la lettre d'approbation par le Président, au nom des membres de la CTOI.

Je vous remercie de votre attention,

Yours sincerely / Cordialement



Alejandro Anganuzzi
Executive Secretary / Secrétaire exécutif

Attachments / Pièces jointes:

- Letter of Endorsement / Lettre d'approbation

To whom it may concern:

Subject: Co-financing letter for the FAO-GEF Project “Sustainable Management of Tuna Fisheries and Biodiversity Conservation in the Areas Beyond National Jurisdiction”

I hereby confirm that the Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) agrees to provide co-financing for the FAO-GEF Project “Sustainable Management of Tuna Fisheries and Biodiversity Conservation in the Areas Beyond National Jurisdiction”.

The IOTC support to the project is an in-kind contribution of approximately USD 2.5 million over the five-year life of the project. Support will be in the form of in-kind contribution for a) staff time for activities, included in the work plan of IOTC; b) office space and c) expenses for IOTC operations which are of direct relevance to the project.

IOTC reserves the right to not disclose any confidential data without the prior and explicit authorization of the concerned Contracting Party or Cooperating non-Contracting Party.

The in-kind contribution from IOTC will be managed by the Secretariat as a contribution to the project components to be implemented in the IOTC Area of Competence and to support the participation of IOTC in project activities.

The project will keep informed IOTC Members on the progress of implementation of the project, through a regular reporting at its annual meetings.

Yours sincerely,



M. D. Mauree

President

À qui de droit:

Objet: Lettre de co-financement pour le projet FAO-FEM «Gestion durable des pêcheries thonières et conservation de la biodiversité dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale»

Je soussigné confirme que la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) accepte de fournir un co-financement pour le projet FAO-FEM « Gestion durable des pêcheries thonières et conservation de la biodiversité dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale ».

La CTOI soutient le projet sous la forme d'une contribution en nature d'environ 2,5 millions de USD sur la durée de vie du projet de 5 ans. La participation en nature prendra la forme de a) du temps de travail du personnel pour les activités prévues dans le plan de travail de la CTOI ; b) des bureaux et c) les dépenses pour les activités de la CTOI qui concernent directement le projet.

La CTOI se réserve le droit de ne dévoiler aucune information confidentielle sans l'autorisation explicite préalable de la partie contractante ou partie coopérante non contractante concernée.

La contribution en nature de la CTOI sera gérée par le Secrétariat de la CTOI en tant que contribution aux composantes du projet qui seront mises en œuvre dans la zone de compétence de la CTOI et pour appuyer la participation de la CTOI aux activités du projet.

Le projet informera les membres de la CTOI sur l'avancement de sa mise en œuvre, par le biais de rapports réguliers lors de ses réunions annuelles.

Cordialement,



M. D. Mauree

Président